

Débat d'orientation budgétaire

En ouverture, le maire, Bertrand Vernoux, a évoqué la conjoncture économique nationale avant d'aborder l'analyse financière de la commune. « L'année 2016, a-t-il exposé, a été marquée par une diminution des recettes de fonctionnement, due à la baisse constante des dotations, et par une augmentation maîtrisée des dépenses grâce à une gestion rigoureuse ». A ce sujet, il a notamment mis l'accent sur les frais de personnel, trois fois inférieurs à ceux des communes ayant la même strate de population. Il a également fait observer que les dépenses pour les équipements sont bien supérieures à la moyenne nationale ; un élément qui s'explique par la recherche et l'octroi de nombreuses subventions et par le fait que la commune affecte la totalité des dépenses d'investissement aux équipements et non au remboursement d'emprunts. « Autant d'éléments qui permettent de dégager un excédent en fonctionnement que nous pouvons consacrer aux investissements » a conclu le maire.

Pour 2017, l'heure est toujours à la poursuite d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Malgré une baisse constante des dotations, Bertrand Vernoux a réitéré sa volonté de maintenir les taux actuels d'impôts locaux. Compte tenu des travaux importants projetés cette année, il n'a pas exclu d'avoir éventuellement recours à l'emprunt.

Au niveau des investissements, cette année verra la fin des travaux du quartier de la Madeleine et de la rue du Bourg, l'aménagement de la RD1079 en collaboration avec le conseil départemental, la réorganisation du site extérieur de l'agorospace, la poursuite de l'aménagement du site Limorin et sa rénovation thermique. 2017 verra également la rénovation de l'éclairage public à la salle polyvalente, à la mairie et à l'école, la modification du plan local d'urbanisme et le début des études sur la restructuration de la station d'épuration.

Cet exposé n'a pas suscité d'observation particulière de la part du conseil.

Le budget 2017 sera adopté lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le 31 mars.

Voirie

La Madeleine : la fin du chantier est prévue fin avril

RD 1079

Jean-Pierre Réty, en charge de la voirie, a ensuite présenté deux esquisses d'aménagement de la RD 1079 dans la traversée de l'agglomération. Il a précisé que la commission a choisi la 2e option qui participe beaucoup plus à la sécurité des usagers puisque la voie de 6 m prévue permet de limiter la vitesse. Ce projet prévoit un cheminement piétons-cycles de 3 m de large de chaque côté de la voie, comprenant par endroit du stationnement et des bandes plantées. Un dévoiement de l'axe de la voie pour produire un effet de chicane pourrait être mis en place au carrefour du Putet ainsi qu'un plateau au carrefour des rues du Chemin Vieux et du Puits Guillemin. Le tout serait agrémenté d'un aménagement paysager de qualité. La commission a proposé également un dépose-minute près du foyer musical, en plus des 25 places de stationnement prévues dans ce secteur et une augmentation de la capacité du tourne à gauche en direction du Creux.

Ces travaux seraient précédés du renouvellement de la conduite d'eau potable par le Syndicat des Eaux suivi de l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public. Compte-tenu du coût important de l'opération, le maire Bertrand Vernoux, a proposé de fractionner le projet en trois phases :

La première de la boulangerie à l'entrée du Chemin Vieux, la seconde de la rue du Chemin Vieux à la rue du Putet et la troisième de la rue des Marchands jusqu'au rond-point des escargots.

Le conseil a donné son accord à la poursuite des études.

Rue du Bourg :

L'enfouissement des réseaux secs sur le haut de la rue viennent de se terminer. Les travaux de voirie vont débiter courant mars. La commission a proposé la mise en place de deux écluses doublées d'un coussin lyonnais permettant de ralentir et de sécuriser les sorties des riverains sous réserve que les véhicules agricoles puissent les franchir.

Par ailleurs, eux petits aménagements permettant d'améliorer la visibilité sur des carrefours sont prévus dans le village

-Le premier concerne l'intersection de la rue de Pain Blanc avec la rue du Chemin Vieux : il s'agit d'écarter le stop du bâtiment existant en plaçant des bordures avec des accotements piétons et un petit espace vert.

-Le deuxième concerne l'intersection de la rue du Palachin avec la route de Pont de Veyle. Afin de réduire la vitesse sur cette départementale, il est proposé de placer des bordures hautes pour ramener sa largeur à 6 m et de déplacer le « stop » pour avoir une meilleure visibilité au débouché de la rue.